



Dossier de réinscription

services périscolaires, restaurant scolaire et accueil de loisirs

2025-2026

Nom / prénom de l'enfant :

Adresse de résidence :

N° allocataire (CAF ou autre) :

Représentant légal 1 - N° de téléphone :

Adresse mail (obligatoire) :

Représentant légal 2 - N° de téléphone :

Adresse mail (obligatoire) :

Classe 2025 - 2026 :

Quotient familial :

RESTAURANT SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera les :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Occasionnellement

Mon enfant déjeunera le jour de la rentrée scolaire : ☐ Oui ☐ Non

☐ Régime sans porc ☐ Allergie alimentaire ou P.A.I - Préciser* :

*Attention ! Si votre enfant présente des problèmes d'allergies alimentaires, l'acceptation à la restauration scolaire est conditionnée par l'avis obligatoire du médecin scolaire et la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I mis en place à la demande des parents)

L'inscription ou l'annulation d'un repas au restaurant scolaire doit être communiquée au plus tard la veille avant 9h30 au 02 31 73 41 66 ou 07 88 68 93 95

PAYER VOS FACTURES :

En ligne via votre portail famille : www.espace-citoyens.net/ville-courseulles
(pour créer votre espace personnel, merci d'envoyer votre mail à mairie@ville-courseulles.fr, le service vous enverra vos identifiants)
ou directement à l'accueil de la mairie (48 rue de la Mer)



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN - SOIR

Accueil du matin (7h30 - 8h35) ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Accueil du soir (16h30 - 18h30) ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Aide aux devoirs (16h30 - 17h30) ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi



Pour simplifier l'organisation, un planning d'inscription au mois vous sera envoyé par mail ou remis à l'accueil de loisirs. Ce planning est obligatoire.

INSCRIPTION AUX MERCREDIS LOISIRS

☐ Matinée (7h30 - 12h00)

☐ Matinée + repas (7h30 - 13h30)

☐ Après-midi (13h30 - 18h30)

☐ Repas + après-midi (12h00 - 18h30)

☐ Journée complète

J'inscris mon enfant : ☐ Tous les mercredis

☐ Occasionnellement

Accueil le matin de 7h30 à 9h00 et départ l'après-midi entre 17h00 et 18h30.

Un planning d'inscription au mois est recommandé. Toute annulation peut être signalée jusqu'au lundi précédent, avant 18h00. Toute d'absence non prévenue à l'avance donne lieu à facturation, sauf maladie et sur présentation du certificat médical.

INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions pour les vacances scolaires s'effectuent jusqu'à 8 jours avant les petites vacances et jusqu'à 15 jours avant les grandes vacances, en fonction des places disponibles.

MODIFICATION CONCERNANT LES INFORMATIONS MENTIONNEES DANS LE DOSSIER INITIAL D'INSCRIPTION

Changement de coordonnées, situation familiale.. :

Je soussigné(e),....., agissant en qualité de..... de l'enfant à inscrire, reconnaît exact les renseignements portés sur cette décharge et à signaler tout changement dans ces renseignements, y compris changement de domicile, qui interviendrait au cours de l'année scolaire.

Date :

Signature :



**FICHE À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT
À LA MAIRIE - SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES :**

48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer - Tél. : 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Nom et Prénom de l'enfant :

PIÈCES À JOINDRE :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐

Photocopies du carnet de vaccinations à jour

☐

Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire

☐

Copie du document attestant de l'autorité parentale
(en cas de séparation des parents)

☐

Photo d'identité

☐

Attestation du quotient familial de la CAF du Calvados ou de la MSA,
à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.

☐

Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, fournir copie de celui-ci

☐

Fiche sanitaire de liaison (document CERFA)

☐

› **Ne pas oublier d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur chaque photocopie.**

Je soussigné(e), responsable légal de

certifie :

☐ **Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et en accepter les modalités**

☐ **En accepter les conséquences en cas de non-respect du fonctionnement ou tout comportement non respectueux des règles fixées par l'équipe d'animation**

☐ **L'exactitude des renseignements figurant sur la fiche d'inscription**

Fait à, le

Signature du représentant légal :

CONTACTS

Mairie - Service des affaires scolaires - enfance - jeunesse :

48, rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer

Tél. : 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

Accueil de loisirs :

Groupe scolaire Rue des Brèques 14470 Courseulles-sur-Mer

Tél. : 02 31 73 41 66 ou 06 48 02 35 36

centredeloisirs@ville-courseulles.fr

Restaurant scolaire : 07 88 68 93 95

restoscolaire.villecourseulles@gmail.com



Les informations recueillies par la Mairie de Courseulles-sur-Mer ont pour finalité la gestion des services scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Courseulles-sur-Mer : rgpd@cdg14.fr



2025-2026

Inscription à l'année à l'accueil de loisirs

Nom(s) :

Prénom(s) :

Pour le meilleur accueil de mon enfant à l'accueil de loisirs, je l'inscris toute l'année pour les jours suivants :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	MATIN	SOIR		
		AD	H1	H2
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

MERCREDI

MATIN
REPAS
APRÈS-MIDI

(cocher les cases correspondantes)

AD : Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30, vous ne pouvez pas récupérer votre enfant avant 17h30

H1 : Accueil de loisirs de 16h30 à 17h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez

H2 : Accueil de loisirs de 17h30 à 18h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez

RAPPELS DES RÈGLES DE DÉCOMMANDE :

Périscolaire : Merci de prévenir si votre enfant inscrit ne vient pas

Mercredi : inscription et annulation jusqu'au lundi précédent avant 18h00

LES HORAIRES

Les mercredis : la structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

Les inscriptions se font selon différents formats :

Demi-journée :

Mercredi matin, sans repas 9h00/11h45-12h00

Mercredi matin, avec repas 9h00/13h30-14h00

Mercredi après-midi, sans repas 13h30h-14h00/17h00

Mercredi après-midi, avec repas 11h45-12h00/17h00

ou en Journée complète : 9h00/17h00

Les vacances : (inscriptions au plus tard 15 jours avant la période)

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

L'inscription se fait uniquement à la journée complète : 9h00/17h00 pour les petites vacances et 4 journées minimum pour les grandes vacances.

Annulation au plus tard une semaine avant la période des vacances.

Signature des parents :





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé, si oui préciser** ☐ oui ☐ non

L'enfant est-il bénéficiaire d'un dossier MDPH ? ☐ oui ☐ non

Bénéficiaire de l'AEEH ? ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES DE COURSEULLES-SUR-MER

Tarification applicable au 1er janvier 2025

TARIF DE L'ACCUEIL SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE

REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET ACTIVITES 12H00-13H45

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 1000	1,00 €	1,00 €
1001 à 1400	4,00 €	5,00 €
1401 et plus	4,40 €	5,60 €
Accueil individualisé PAI quotient de 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
Accueil individualisé PAI 1000 et plus	1,75 €	2,30 €

TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE-ACCUEIL MATIN

ACCUEIL DU MATIN : 7H30-8H35 TARIF HORAIRE

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €

**TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ACCUEIL DU SOIR 1ère heure
avec goûter -accueil (Tarif horaire H1)**

ACCUEIL DU SOIR : 16H30-17H30 (TARIF HORAIRE H1)

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,63 €	1,89 €
621 à 1000	1,79 €	2,09 €
1001 à 1400	1,99 €	2,30 €
1401 et plus	2,15 €	2,45 €

TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ACCUEIL DU SOIR 2ème heure

ACCUEIL DU SOIR : 17H30-18H30 (TARIF HORAIRE H2)

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €

TARIF DES MERCREDIS LOISIRS ET ACCUEIL DE LOISIRS

MERCREDI ½ JOURNÉE SANS REPAS 7H30-12H00 OU 13H30-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	5,90 €	7,65 €
621 à 1000	6,90 €	8,65 €
1001 à 1400	7,90 €	9,65 €
1401 et plus	8,90 €	10,65 €

MERCREDI ½ JOURNÉE AVEC REPAS 7H30-13H30 OU 12H00-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	9,20 €	11,90 €
621 à 1000	10,20 €	12,90 €
1001 à 1400	11,20 €	13,90 €
1401 et plus	12,20 €	14,90 €
PAI (apport d'un panier repas)	soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée	

MERCREDI À LA JOURNÉE OU JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	13,95 €	18,00 €
621 à 1000	15,90 €	19,50 €
1001 à 1400	17,95 €	21 €
1401 et plus	19,95 €	22 €
PAI (apport d'un panier repas)	soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée	

Application d'une réduction de 10% pour les réservations de 5 journées vacances consécutives

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais pour une semaine de 5 jours consécutifs	Tarifs hors commune pour une semaine de 5 jours consécutifs
0 à 620	62,77 €	81,00 €
621 à 1000	71,55 €	87,75 €
1001 à 1400	80,77 €	94,50 €
1401 et plus	89,77 €	99,00 €
PAI (apport d'un panier repas)	soustraction d'1,5 euros sur chaque journée (soit - 7,50€)	

Une remise de 10% est appliquée à partir du 2ème enfant sur le mercredi, les journées vacances et le tarif semaine à l'accueil de loisirs

Pas de tarification supplémentaire pour l'accueil du matin et du soir le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.